



CHARTRE DE MUTATION DU VILLERS HANDBALL

Vous venez d'intégrer la famille du Villers Handball et vous avez fait le bon choix.

Votre mutation s'accompagne de frais qui représentent un coût élevé pour le club, à savoir **360 €** pour un licencié + 16 ans et **269 €** pour un licencié +12/-16.

Lors de votre signature au club, vous vous acquittez des frais de licence **ET** de mutation.

Remarque : Le club du Villers HB s'engage à prendre en charge tout ou partie de ces frais sous certaines conditions.

- Le club est venu vous chercher et vous restez au moins deux ans (100 % sinon remboursement de 50%)
- Vous faites partie du Pôle Espoir Handball et votre niveau de jeu et de progression vous permettent d'intégrer, la saison suivante, un club de niveau supérieur. (remboursement de 50%)
- Vous vous êtes blessé lors de la pratique du handball et vous ne pouvez pas reprendre de licence la saison suivante. (remboursement de 50%)

Je soussigné _____ certifie avoir pris connaissance de la chartre de mutation et de ses conditions et les accepte sans réserve.

Fait à _____, le _____

Signature du licencié

Signature du Président ou du Vice-président